

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, Mme Christelle BRILLAUD, M. Cyril DROUIN, Mme Laëtitia CAMUS, M. Pascal BROCHARD, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Patricia VERGNAUD
Mme Jocelyne GUIBERT qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Christelle SOURISSE qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à M. Olivier LE GUYADER
Mme Isabelle LACREUSE qui donne son pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Judith MONTAUBAN qui donne son pouvoir à M. Pascal BINET
M. Antoine SANTOS

Date de la convocation : 02/11/2022

M. Jean-Louis AMIAUD est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2022-11/06

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR UN ELEVE EN CLASSE ULIS

Madame le Maire expose :

Par courrier en date du 20 octobre 2022, la Commune de Saint Fulgent sollicite la Commune des Brouzils pour le versement des frais de scolarité d'une enfant accueillie au sein d'une classe ULIS à l'école publique Victor Hugo. Le coût de cette participation s'élève à 681.21 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accepter le versement de cette participation à la Commune de Saint Fulgent.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Louis AMIAUD



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

